

## DELIBERATION

### du conseil d'administration de l'université du Mans

Séance du 27 novembre 2025

## II. DELIBERATIONS, INFORMATIONS ET DEBAT D'ORIENTATION GENERAL

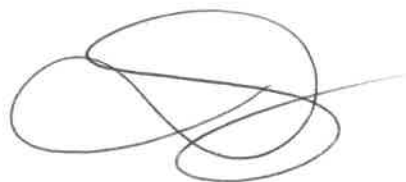
### 2.3.2 – Demande de co-accréditation du Master Enseignement et Education

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- VU** *le code de l'éducation, notamment son article L712-3 ;*  
**VU** *la délibération N°CFVU 2025\_11\_06 /42 de la commission de la formation et de la vie universitaire, portant sur la demande de co-accréditation du Master Enseignement et Education ;*  
**VU** *les statuts de l'université du Mans approuvés par le conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017.*

#### APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **Approuve avec 13 abstentions, 17 voix pour et 0 voix contre, la demande de co-accréditation du Master Enseignement et Education. Le détail est annexé à la présente.**



Le Mans, le 1er décembre 2025

La présidente de l'université

Delphine LETORT

Nombre de membres en exercice lors de cette séance : 36

## **DELIBERATION**

### **De la Commission de la Formation et Vie Universitaire**

∞ Séance du 06 novembre 2025 ∞

**Demande de co-accréditation : Master Enseignement et Education**

**LE MANS UNIVERSITÉ**  
**(Document en annexe)**

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (C.F.V.U.),**

- VU** le code de l'Éducation et notamment son Art. L712-6-1  
**VU** la loi 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche, et notamment son article 116  
**VU** les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration, réuni en séance le 12 Octobre 2017,

**APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,**

- **Adopte à l'unanimité : 25 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION (s)**

Le Mans, le 06 novembre 2025,

La Présidente de l'Université du Mans,  
Delphine Letort,



## INSPE de l'Académie de Nantes

### 1. Université intégrant la composante INSPE :

Nantes Université

Madame Carine BERNAULT

Cabinet de la présidente : 02 40 99 83 20

### 2. Universités co-accréditées:

Université d'Angers

Madame Françoise GROLLEAU

Cabinet de la présidente : 02 41 96 22 73

Le Mans Université

Madame Delphine LETORT

Cabinet de la présidente : 02 43 83 30 01

### 3. Dates des délibérations (conseil de l'institut, conseil(s) Formation et Vie universitaire de l'établissement intégrateur et des établissements partenaires)

- Conseil d'Institut de l'Inspe : le 15 octobre 2025
- CAC Nantes Université : 14 novembre 2025
- CA Nantes Université : 21 novembre 2025
- CAC Université d'Angers : XX novembre 2025
- CAC Le Mans Université : XX novembre 2025

## Sommaire

- I. Renseignements administratifs**
- II. Stratégie concernant le pilotage du projet de l'INSPE**
- III. Présentation de la nouvelle offre de formation du master mention « Enseignement et éducation  
Professorat des écoles »**
  - A) Offre de formation
  - B) Répartition prévisionnelle des intervenants
  - C) Modalités prévisionnelles d'organisation des stages
  - D) Accompagnement envisagé par l'université et le rectorat
  - E) Prise en compte des thématiques transversales
  - F) Adossement à la recherche
  - G) Mémoire de master
- IV. Présentation de la nouvelle offre de formation des masters mention « Enseignement et éducation  
Professorat du second degré »**
  - A) Cartographie de l'offre de formation
  - B) Répartition prévisionnelle des intervenants
  - C) Modalités prévisionnelles d'organisation des stages
  - D) Accompagnement envisagé par l'université et le rectorat
  - E) Prise en compte des thématiques transversales
  - F) Adossement à la recherche
  - G) Mémoire de master
- V. Présentation de la nouvelle offre de formation du master mention « Enseignement et éducation  
Conseiller principal d'éducation »**
  - A) Offre de formation
  - B) Répartition prévisionnelle des intervenants
  - C) Modalités prévisionnelles d'organisation des stages
  - D) Accompagnement envisagé par l'université et le rectorat
  - E) Prise en compte des thématiques transversales
  - F) Adossement à la recherche
  - G) Mémoire de master

## ANNEXES

Annexe 1 : Convention liant les partenaires et précisant leurs engagements réciproques

Annexes 2 : Maquettes formation par mention (à transmettre fin mars 2026)

**I. Renseignements administratifs**

Mandats	Nom - Prénom	Mail	Portable
Directeur / Directrice de l'INSPE	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
Président(e) du Conseil de l'institut	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
Président(e) du COSP de l'institut	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
Référent pour la mention « PE » (Nantes Université, Inspé)	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
Référent pour la mention « 2 <sup>nd</sup> degré » (Nantes Université, Inspé)	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
Référent pour la mention « CPE » (Nantes Université, Inspé)	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]

## II. Stratégie concernant le pilotage du projet de l'INSPE

L'offre de formation en ce qui concerne les lauréats du concours de recrutement de professeur des écoles (CRPE) change complètement de nature par rapport au Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF) : elle devient une offre **statutaire diplômante**. Dans ce cadre, les axes qui ont guidé l'élaboration de cette offre sont :

- Un travail conçu dans un esprit de continuum de 8 ans : Licence, **M2E** et formation continuée (T1, T2 et T3). Si ce continuum qui préside la construction de l'offre de formation, sera vite mis en œuvre en lien avec la Licence Professorat des Écoles portée par l'Inspé, il sera toutefois décliné de façon progressive durant la mise en œuvre de la réforme. Pour la Mention « M2E – Second degré », un double travail sera mené pour la construction des maquettes : d'une part avec les parcours de L3 disciplinaires préparant aux concours - plusieurs collègues de l'Inspé interviennent d'ailleurs dans certains de ces parcours ; et d'autre part, avec les composantes disciplinaires et les IA-IPR sur la construction des futures maquettes.
- Une offre de formation fondée sur les référentiels, avec un souci d'adaptation **aux enjeux contemporains** de l'éducation (inclusion, numérique, valeurs de la République, transition écologique et développement soutenable...). Une architecture commune aux trois mentions permettra de prendre en compte ces enjeux au même niveau.
- Une formation **adossée à la recherche**, s'appuyant sur les apports des enseignants chercheurs de l'Inspé (et des composantes disciplinaires pour le M2E « Second degré ») en créant les conditions – notamment grâce à l'hybridation - pour qu'ils puissent intervenir sur les différents sites et auprès de tous les élèves-fonctionnaires et les stagiaires de l'Académie. Pour favoriser le lien substantiel entre formation et recherche [art. 3 de l'arrêté] dans les masters, les recherches en éducation structurent la formation en alternance à partir des champs, des résultats et des pratiques qui prennent pour objet les métiers de l'enseignement et de l'encadrement éducatif.
- Une meilleure **cohérence territoriale** de l'offre, en lien avec les politiques académiques.

Au sein de l'Académie de Nantes, Madame la Rectrice a mis en place assez vite des réunions préfigurant le Directoire de l'Inspé. Cette instance présidée par Madame la Rectrice, associe les trois présidentes des trois Universités (l'Université intégratrice de l'Inspé – Nantes Université et les deux universités co-accréditées : Université d'Angers et Le Mans Université), ainsi que la directrice de l'École académique de la formation continue (EAFC), la directrice de la pédagogie de l'Académie, le secrétaire général de l'Académie ainsi que deux de ses adjoints.

La carte de l'offre de formation a été discutée dans le cadre de ce directoire préfigurateur mais aussi lors d'autres réunions avec les différents services du Rectorat.

**Pour le premier degré**, la totalité de la formation est assurée par l'équipe pédagogique de l'Inspé. Le travail partenarial s'effectue essentiellement avec le Rectorat de l'Académie de Nantes.

Pour le Premier degré, la carte est départementale : ce sont tous les sites départementaux de l'Inspé qui vont porter la formation. La répartition par site est calculée sur la base du poids de chaque département en fonction de l'accueil des stagiaires.

**Le M2E « Encadrement Éducatif »** est porté uniquement par l'Inspé et est déployé sur un seul site.

La carte de formation pour **le M2E « Second degré »** a été construite après plusieurs échanges en prenant en compte plusieurs paramètres : la présence d'une offre de formation au sein de l'Inspé, le nombre de stagiaires habituellement accueillis au sein de l'Académie, les prévisions en berceaux de stages, la cohérence

**Dossier de demande de co-accréditation pour les masters M2E**

**INSPE de l'Académie de Nantes**

**Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

de la capacité d'accueil avec le nombre de postes ouverts aux concours. L'offre M2E « Second degré » est déployée uniquement sur les trois sites de l'Inspé se trouvant à proximité des composantes disciplinaires. Une fois la carte de formation nationale définie, certains parcours seront déployés sur un site Inspé unique et quand les seuils d'ouverture le permettront d'autres parcours le seront sur deux ou trois sites.

Les moyens dont dispose l'Inspé Académie de Nantes ne permettent pas, pour l'instant, d'envisager ouvrir des parcours pour les non-lauréats, de ce fait seule l'offre de formation pour les lauréats est présentée ici. Cependant, il n'est pas exclu que des parcours non-lauréats soient mis en place ultérieurement.

**III. Présentation de la nouvelle offre de formation du master Mention « Enseignement et éducation  
Professorat des Écoles »**

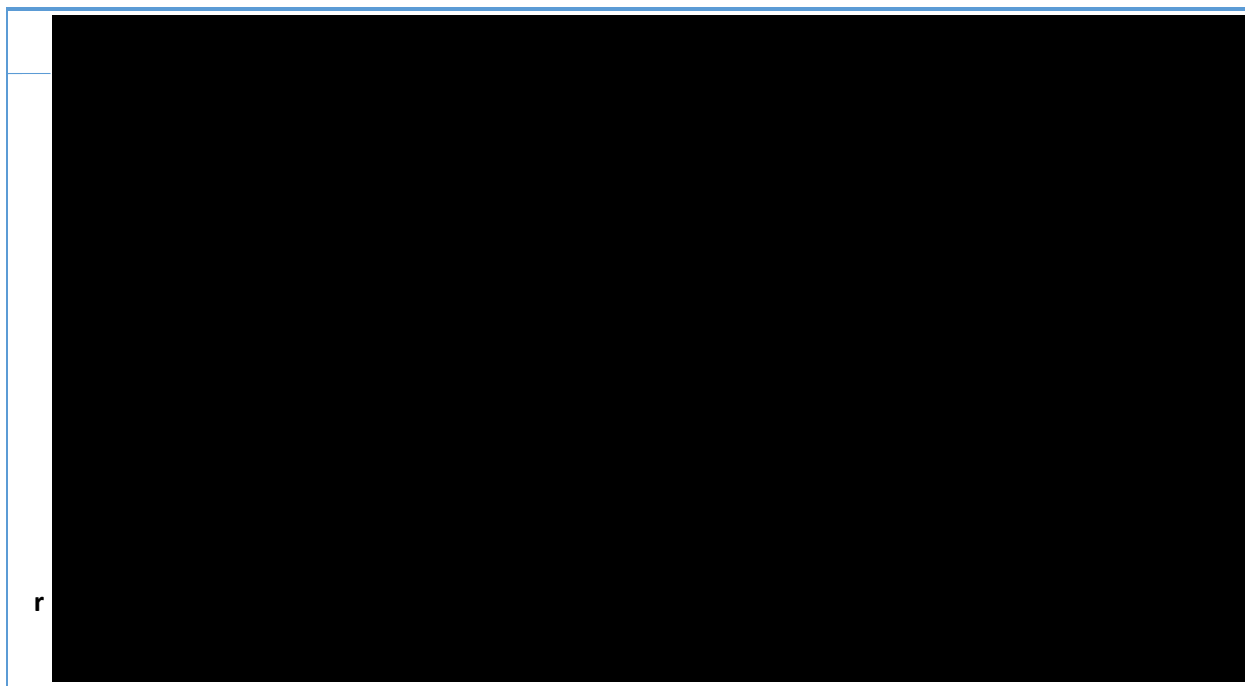
F	
C	
C	
C	
C	
C	
C	

[Redacted content]

Dossier de demande de co-accréditation pour les masters M2E

INSPE de l'Académie de Nantes

Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027



---

<sup>1</sup> Ce dispositif concerne les lauréats. Il sera adapté lors de la mise en place de parcours non-lauréats.

## Dossier de demande de co-accréditation pour les masters M2E

### INSPE de l'Académie de Nantes

#### Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

Les stages en M1 sont des stages mixtes et doivent comporter pour chaque semestre au moins 3 semaines de stage massé et au plus 3 semaines de stage filé. Les élèves fonctionnaires devront réaliser un stage dans les trois cycles d'enseignement au cours du master. Pour la seconde année de master l'organisation des enseignements se fera sur 2 jours par semaine afin de permettre le stage en responsabilité à mi-temps dans des conditions raisonnables.

#### D. Accompagnement envisagé par les universités et le rectorat avant, pendant et après le stage

##### 1. En Master 1

La complexité de la profession, les exigences actuelles du métier et le contexte d'exercice nécessitent que le futur enseignant soit formé dans le cadre d'une alternance à la fois professionnelle et universitaire à laquelle concourent différents acteurs, institutions et lieux de formation. Le socle commun et le référentiel de compétences constituent les références institutionnelles qui déterminent l'orientation des contenus de formation. La spécificité de la polyvalence conduit à favoriser des stages massés pour que l'établissement scolaire ou l'EPLE soit un lieu central de la formation : l'essentiel des actions de formation pourra ainsi se faire en appui sur les expériences de stage. L'alternance est un système de formation qui vise à construire des compétences et des connaissances par la prise en charge progressive de problèmes professionnels sous l'angle des problématiques des recherches sur le métier. Dans ce cadre, prendre de la distance par rapport aux urgences de la pratique professionnelle, ne sera possible que si le futur enseignant dispose de suffisamment de connaissances théoriques et disciplinaires lui permettant d'avoir un recul et une capacité d'analyse des situations pratiques. Les différents champs disciplinaires et transversaux inscrits dans la formation constituent des cadres d'analyse de l'action.

Dans cet esprit de cohérence globale, le stage n'a de sens que s'il est accompagné et donne lieu à un échange sur la pratique.

L'accompagnement de l'Université se fera par des heures de suivi de stages en M1 inscrites dans la maquette. L'accompagnement du Rectorat se fera par un tutorat de terrain.

##### 2. En Master 2

Un accompagnement individualisé des stages en responsabilité de seconde année de master est assuré grâce à un tutorat mixte, réalisé conjointement par les services de l'éducation nationale et l'établissement d'enseignement supérieur.

Accompagnement Université : un tuteur Inspé assurant deux visites de stages

Accompagnement Rectorat : un tuteur établissement

L'organisation d'au moins une journée de tutorat mixte pour favoriser la mise en place d'une culture commune et renforcer la collaboration INSPE-EAFC dans ce domaine.

#### E. Prise en compte de thématiques transversales

Les thématiques transversales et notamment la formation aux valeurs de la République, à l'égalité filles garçons, à l'école inclusive, au numérique et usage du numérique font partie intégrante des contenus de chacune des mentions du M2E proposées. Les choix pédagogiques adoptés sont les suivants :

- Distiller ces thématiques transversales sur plusieurs Unités d'enseignement, y compris dans les enseignements didactiques. L'objectif est justement de montrer leur transversalité et leur opérationnalité, ainsi l'École Inclusive n'est pas un domaine à part, mais peut concerner le 1<sup>er</sup> degré, l'Histoire-Géographie, la Physique-Chimie...

## Dossier de demande de co-accréditation pour les masters M2E

### INSPE de l'Académie de Nantes

#### Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

- Créer parfois des éléments constitutifs d'UE spécifiques ou les intégrer à un enseignement particulier ;
- Organiser des journées thématiques de façon académique en lien avec les référents académiques du Rectorat.

Ces enseignements transversaux s'appuient sur les textes de référence suivants :

- Le référentiel de formation initiale et continue à la laïcité et aux valeurs de la République (2021) ;
- Le cahier des charges formation filles garçons pour un continuum de formation obligatoire des personnels enseignants (2023) ;
- Le référentiel des compétences numériques des métiers du professorat et de l'éducation (2013, en cohérence avec le cadre européen DigCompEdu), la mise en place de la certification PIX (2019) et l'ouverture du parcours d'auto-positionnement Pix+Édu (2023)
- Le cadre européen établissant les règles harmonisées concernant l'intelligence artificielle (2024)
- Le cahier des charges relatif aux contenus de la formation initiale spécifique pour les étudiants ou fonctionnaires stagiaires se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation concernant la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers (2020) ;
- Les propositions pour renforcer l'éducation au développement durable de l'école au lycée (2023).

#### F. Adossement à la recherche

Le master M2E conformément aux textes relatifs au diplôme national de Master, est une formation à et par la recherche, articulée à une analyse réflexive des situations d'enseignement-apprentissage. Il s'agit en effet de mobiliser les domaines de la recherche en éducation spécifiquement contributeurs de savoirs sur le métier pour encadrer la formation à la pratique d'analyse des situations éducatives et d'enseignement. Cet encadrement suppose non seulement la mobilisation des résultats de la recherche, mais également celle de ses problématiques susceptibles de reconstruire les problèmes professionnels rencontrés en stage selon les outils et démarches des domaines de la recherche. Dans la perspective du bloc 4, la formation par la recherche est notamment organisée par l'initiation à la pratique d'analyse des situations professionnelles selon des cadres théoriques reconnus dans les sciences de l'éducation.

Pour la mention « Premier degré », les laboratoires de rattachement des EC sont :

- CREN – Centre de Recherche en Éducation de Nantes – EA 2661
- CENS – Centre Nantais de Sociologie UMR 6025
- CRINI - Centre de Recherche sur les Identités, les Nations et l'Interculturalité - EA 1162
- LLING - Laboratoire de Linguistique de Nantes - UMR 6310

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted] le

[Redacted]

**IV. Présentation de la nouvelle offre de formation du master Mention « Enseignement et éducation Professorat du 2<sup>nd</sup> degré »**

**A. Cartographie prévisionnelle de l'offre de formation**

**CAPES – CAPEPS – CAPET - CAPLP**

--	--

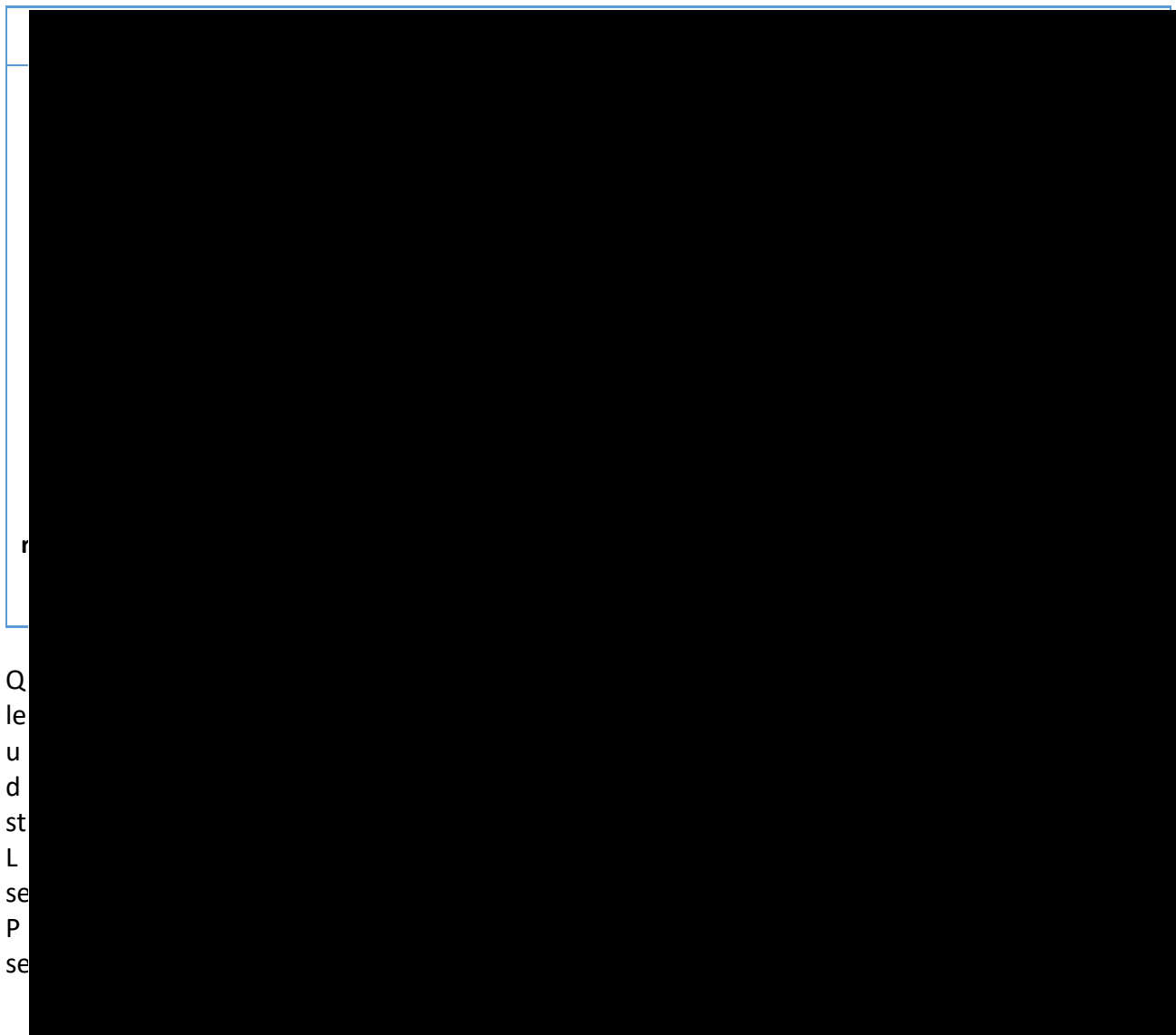


Dossier de demande de co-accréditation pour les masters M2E

INSPE de l'Académie de Nantes

Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

développement professionnel							
--------------------------------	--	--	--	--	--	--	--



[Redacted line of text]

[Redacted line of text]

[Redacted block of text consisting of multiple lines]

## Dossier de demande de co-accréditation pour les masters M2E

### INSPE de l'Académie de Nantes

#### Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

l'orientation des contenus de formation. Leur mise en scène progressive dans le cadre de la formation invite à préciser des objets d'étude et des situations de formation qui articulent ces préconisations institutionnelles aux fonctionnements des débutants et aux savoirs qui portent sur les différents blocs de formation. C'est dans ce cadre que nous nous sommes attachés à définir ces stages en articulant la place des activités professionnelles à construire dans le dispositif global de la formation.

Dans cet esprit, les différents stages visent à placer l'établissement scolaire ou l'EPLÉ dans lequel se déroule le stage comme un lieu central de la formation. C'est en effet dans cet établissement que le futur enseignant confronté aux situations professionnelles bâtira des liens entre formation et pratiques et construira des savoirs, des savoir-faire et des compétences professionnelles. Prendre de la distance par rapport aux urgences de la pratique professionnelle, ne sera en effet possible que s'il dispose de suffisamment de connaissances théoriques et disciplinaires lui permettant d'avoir un recul et une capacité d'analyse des situations pratiques. Les différents champs disciplinaires et transversaux inscrits dans la formation constituent des cadres d'analyse de l'action.

Dans cet esprit de cohérence globale, le stage n'a de sens que s'il est accompagné et donne lieu à un échange sur la pratique.

L'accompagnement de l'Université se fera par des heures de suivi de stages en M1 inscrites dans la maquette. L'accompagnement du Rectorat se fera par un tutorat de terrain.

#### 2. En Master 2

Un accompagnement individualisé des stages en responsabilité de seconde année de master est assuré grâce à un tutorat mixte, réalisé conjointement par les services de l'éducation nationale et l'établissement d'enseignement supérieur.

Accompagnement Université : un tuteur Inspé assurant deux visites de stages

Accompagnement Rectorat : un tuteur établissement

L'organisation d'au moins une journée de tutorat mixte pour favoriser la mise en place d'une culture commune et renforcer la collaboration INSPE-EAFC dans ce domaine.

[Redacted]

[Redacted]

- [Redacted]

- [Redacted]

- [Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

- [Redacted]
- [Redacted]
- [Redacted]
- [Redacted]
- [Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

- [Redacted]
- [Redacted]
- [Redacted]
- [Redacted]

[Redacted]

- [Redacted]
- [Redacted]
- [Redacted]
- [Redacted]
- [Redacted]
- [Redacted]
- [Redacted]
- [Redacted]
- [Redacted]
- [Redacted]
- [Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

[REDACTED]

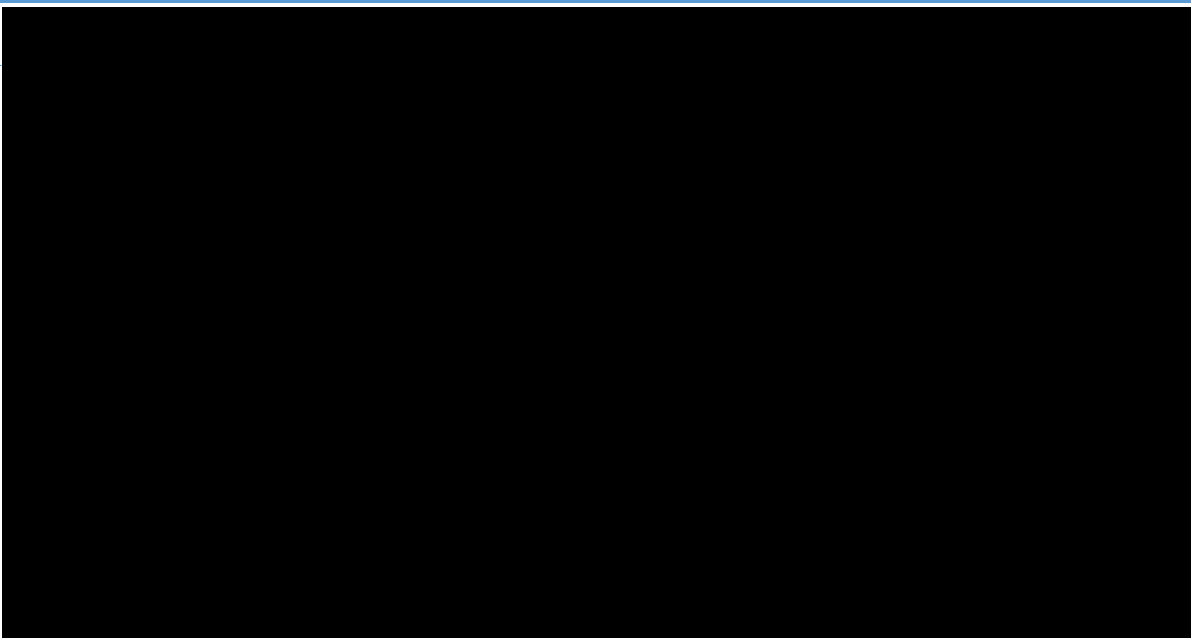
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

[REDACTED]  
[REDACTED]

[REDACTED]	
[REDACTED]	[REDACTED] [REDACTED]
[REDACTED] [REDACTED]	[REDACTED]

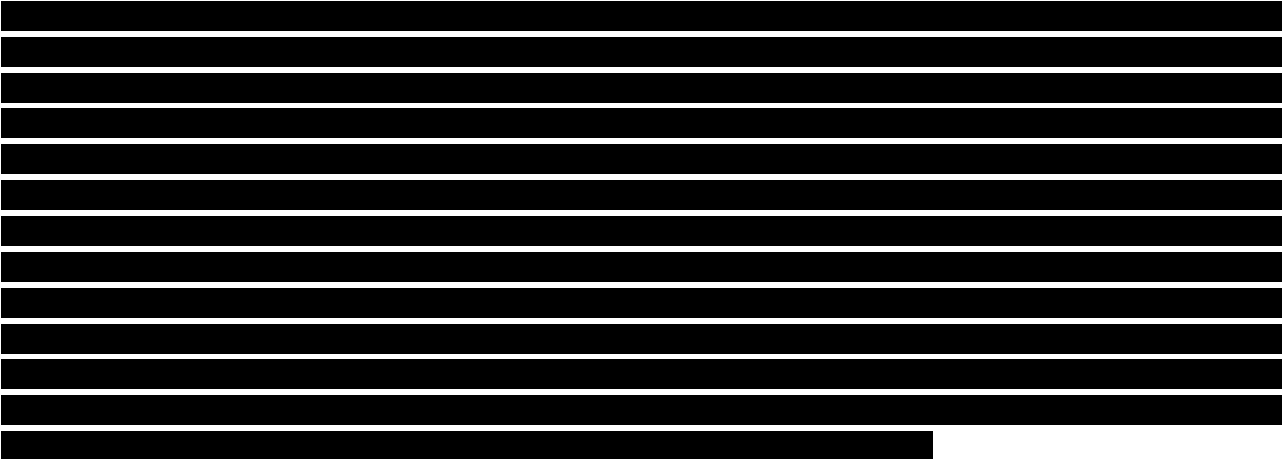
[REDACTED]						
[REDACTED]	[REDACTED]			[REDACTED]		
	[REDACTED]	[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]	[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]		[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]
[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]		[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]
[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]		[REDACTED]
[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	100%		

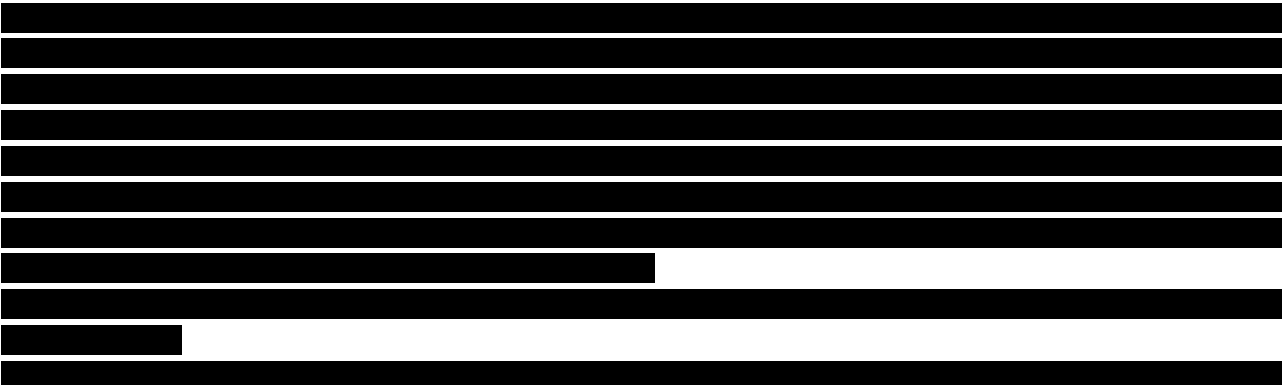
[REDACTED]

	
	es
	es









[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

- [Redacted]
- [Redacted]
- [Redacted]

[Redacted]

- [Redacted]
- [Redacted]
- [Redacted]
- [Redacted]
- [Redacted]

Dossier de demande de co-accréditation pour les masters M2E

INSPE de l'Académie de Nantes

Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

- Les propositions pour renforcer l'éducation au développement durable de l'école au lycée (2023).

F. Adossement à la recherche

- CREN – Centre de Recherche en Éducation de Nantes – EA 2661
- CENS – Centre Nantais de Sociologie UMR 6025

[Redacted]

[Redacted]



ACADÉMIE  
DE NANTES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Nantes  
Université



université  
angers



Le Mans  
Université

## CONVENTION-CADRE

Liant les partenaires et précisant leurs engagements réciproques

Pour la mise en œuvre des **Masters enseignement et éducation (M2E)**

Entre les soussignés :

L'Académie de Nantes, représentée par Madame Katia BÉGUIN, Rectrice de la Région Académique Pays de la Loire, Rectrice de l'Académie de Nantes, Chancelière des universités, ci-après désignée l'Académie,

Et

Nantes Université, représentée par sa présidente Madame Carine BERNAULT,

Et

L'Université d'Angers, représentée par sa présidente Madame Françoise GROLLEAU,

Et

Le Mans Université, représentée par sa présidente Madame Delphine LETORT.

Il a été convenu ce qui suit :

L'objectif de cette présente convention est de préciser la stratégie opérée et les modalités de réflexion et d'actions mutualisées conduites par l'académie et les universités pour créer le continuum de formation et favoriser la réussite au sein des masters M2E.

### **Article 1er : Délivrance des Masters Enseignement et éducation en co-accréditation**

Les universités de Nantes, Angers et Le Mans s'engagent dans une démarche de co-accréditation pour délivrer les Masters enseignement et éducation suivants :

- master Mention « Enseignement et éducation Professorat des Écoles »
- master Mention « Enseignement et éducation Professorat du 2<sup>nd</sup> degré »
- master Mention « Enseignement et éducation Conseiller principal d'éducation »

[REDACTED]

[REDACTED]

- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Le Directoire, présidé par Madame la Rectrice de l'Académie, est composé de :

- Mesdames les Présidentes des Universités : Nantes Université, Université d'Angers et Le Mans Université
- Monsieur le Secrétaire Général de la Région Académique et de l'Académie
- Madame la Secrétaire Générale Adjointe Directrice des Ressources Humaines
- .....

**Article 5 : Engagements concernant les non-lauréats, notamment dans le cadre des stages**

Le modèle économique de l'Inspé ne permet pas d'accueillir les non-lauréats pendant la période de transition. Cette partie fera l'objet d'un avenant ultérieur à cette convention ou lors du renouvellement de celle-ci.

### **Article 6 : : Durée de la convention**

Cette convention est conclue pour une durée de deux années universitaires, 2026-2027 et 2027-2028. Le comité de suivi chargé de l'évaluation établira un rapport à l'issue de cette période afin d'envisager les suites pouvant être données.

Fait en quatre exemplaires originaux à Nantes,

Le

La Rectrice de la Région Académique des  
Pays de la Loire et de l'Académie de Nantes

Katia BÉGUIN

Autres signatures :

- page 4 : Nantes Université
- page 5 : l'Université d'Angers
- page 6 : Le Mans Université

La Présidente de Nantes Université

Carine BERNAULT

La Présidente de l'Université d'Angers

Françoise GROLLEAU

La Présidente de Le Mans Université

Delphine LETORT